Déclaration liminaire du 19 juin 2014,

Monsieur le directeur académique, mesdames, messieurs,

Nous profitons de cette CAPD pour remercier l'ensemble de vos services pour le travail accompli jusqu'ici malgré des délais très courts. Pourtant, le Se-UNSA souhaite revenir sur la problématique du mouvement des titulaires départementaux.

Nous nourrissons tous ici les mêmes craintes que les TD fassent les frais du retard de calendrier. Les rumeurs vont bon train sur le risque de voir les couplages de TD affectés fin août avec les conséquences qu'on peut imaginer sur l'absence de coordination des équipes et les problèmes d'organisation de rentrée pour les familles des personnels concernés.

C'est ce qui nous a conduits à demander un calendrier prévisionnel, même à titre indicatif mais qui donne un peu de visibilité aux TD qui nous appellent pour nous faire part de leurs inquiétudes et de leur mécontentement. S'ils avaient eu le calendrier, s'ils avaient su le risque de perdre leur priorité… ils auraient abordé le mouvement différemment ! Alors à qui la faute ?

On pourrait tomber dans la facilité et en imputer toute la responsabilité à l'administration. Mais vous l'aurez compris dans notre introduction, nous nous y refusons. Nous savons la qualité du travail accompli et la disponibilité des services pour les organisations syndicales.

La faute aux élections municipales ? Non plus, car si elles ont causé un retard pour la carte scolaire et le mouvement, cela n'a pas eu de conséquence sur les TD. Même si la CAPD avait eu lieu le 24 mai comme l'an dernier, nous ne pourrions de toute façon travailler sur les couplages avant le 26 juin…

Et chacun sait ici pourquoi… Le décret d'assouplissement !

Tout comme le passage en deux temps à la semaine de 4,5 j. a compliqué les choses à la rentrée 2013, ce décret, bien loin de nous sortir du bourbier nous y enlise…

En d'autres termes, la question que pose le SE-Unsa depuis deux ans tient en ces mots : "Est-ce le projet initial de réforme des rythmes qui est en cause ou ce qu'en ont fait ses détracteurs ?"

Force est de constater que les plus critiques ne sont pas les plus prolixes en solutions alternatives. Les élus des communes en tête… Dire qu'en 2010, tout le monde jurait la main sur le coeur de mettre de côté ses intérêts partisans pour tenter d'adapter les rythmes scolaires aux rythmes de vie de l'enfant (Art. 7 de l'appel de Bobigny).

En dehors du retour pur et simple à la semaine de 4 jours de 6h + les APC, nous ne voyons venir aucune autre proposition.

En Europe, la France concentre le plus grand nombre d'heures d'école dans la journée sur le plus faible nombre de jours dans l'année. Trouvez un seul spécialiste des rythmes de l'enfant pour défendre cette organisation. Ne cherchez pas, il n'y en a pas !

Du coup, les conservatismes prennent le pas et à force de pressions, notre nouveau ministre a fini par accorder ce que son prédécesseur se refusait à faire : « un décret d'assouplissement » ; un consensus mou qui ne satisfait personne et mécontente tout le monde !

Les communes s'infiltrent dans la brèche pour regrouper les TAPs sur une demi-journée par mesure d'économie. Ils ciblent majoritairement le vendredi après-midi, faisant des week-ends encore plus longs, ce que chacun s'accorde à dénoncer comme une aberration Et c'est le retour à la case départ avec des journées de 6 heures de classe en plus des APC.

Cela valait vraiment la peine de se donner tout ce mal.... de bouleverser toute une profession !

Par ailleurs, monsieur le directeur académique, nous attirons votre attention sur une information qui nous est parvenue hier soir à l'issue de la conférence de presse donnée par la ville de Nîmes.

Selon ces informations, alors que la date non négociable du 6 juin était dépassée depuis près de 10 jours, la nouvelle direction des affaires scolaires annulerait d'un trait de plume 2 ans de travaux de concertation avec tous les acteurs depuis les enseignants, les directeurs et les directrices jusqu'aux conseils d'écoles, les organismes d'animation, les associations, les syndicats enseignants.

Faisant fi des règles qui se sont imposées à toutes les autres communes du département et de France, la ville de Nîmes saisirait l'opportunité du décret d'assouplissement pour grouper les TAPs sur une demi-journée, induisant le retour à 3 jours de 6 heures de classe…

Nous vous demandons monsieur le directeur académique de bien vouloir nous confirmer que la prise en compte des demandes d'entrée dans le décret ont été closes le 6 juin comme le prévoit le décret.

Au Se-Unsa, c'était déjà la consternation ! Nous franchirions le cap de l'indignation.

Ce serait alors à notre tour **d'exiger l'abrogation**. L'abrogation immédiate de ce décret d'assouplissement !

Faudra-t-il attendre un burn-out généralisé des TD, mais aussi de tous les personnels l'an prochain (administration comprise) pour revenir à une harmonisation généralisée des horaires des écoles ? Ne serait-il pas plus simple d'imposer à tout le monde 5 matinées de classe (3h – 3h15) et 4 après-midis vraiment allégées (de 2h15 voire 2h) ? Songez un instant combien la gestion des personnels serait simplifiée et nous irions vraiment vers les préconisations des spécialistes… Un monde réformiste !

A charge ensuite pour les parents d'élèves, avec l'aide des enseignants, au sein des conseils d'école, de placer la barre plus haut et d'exiger peu à peu des véritables PEDT. Les conseils d'école ont désormais compétence pour réfléchir à la complémentarité des activités éducatives et péri-éducatives. Mais pour cela, il faudrait reparler dans les conseils d'écoles de certaines notions fondamentales : de courbes d'attention, de température, d'appétit, de signes objectifs de fatigue…

D'ailleurs, peut-on espérer voir enfin l'an prochain, comme vous vous y êtes engagé monsieur le directeur académique, la question des rythmes de vie de l'enfant investir le temps d'animation pédagogique ? La seule conférence de François Testu que nous avons proposée à 80 enseignants du Gard et dont la vidéo a pourtant été visionnée 275 fois, ne saurait suffire.

Si seulement cela avait déjà été fait en amont, aurions-nous jamais accepté de soumettre nos élèves à 30 minutes d'aide personnalisée le matin à 8h, sur le temps du repas de midi voire le soir après 6 heures de classe ?

Pour revenir à l'aspect plus technique de cette CAPD, cette année, le mouvement, malgré la ponction des postes pour les stagiaires, a été plus ouvert que les années précédentes. En effet, environ 56 % des collègues ayant participé ont obtenu satisfaction contre 43 % en 2013. De plus, une centaine de collègues sont actuellement sans poste, un chiffre légèrement inférieur aux dernières années. Nous pouvons espérer que tous ces collègues seront affectés fin août.

Nous réitérons, une fois encore, notre demande de supprimer le vœu obligatoire de regroupement de communes. Demande que vous aviez acceptée lors du groupe de travail et sur laquelle vous êtes revenu. En revanche, nous nous félicitons que vous ayez pris en compte la situation des 6 collègues affectés par ce biais-là.

Enfin, le Se-UNSA voudrait que tous les postes intitulés « scolarisation des enfants de moins de 3 ans » soient soumis aux mêmes règles afin d'éviter les écueils de cette année, au même titre que les postes « plus de maîtres que de classe ».

Concernant l'harmonisation des règles du mouvement au sein de l'Académie, le Se-UNSA exige la tenue de groupes de travail au sein du département mais également au niveau du rectorat. Cette harmonisation ne peut se faire unilatéralement sans les syndicats.

Concernant l'autre volet de cette CAPD, les promotions à la Hors Classe, nous nous félicitons de l'augmentation du ratio, comme prévu dans le cadre de la Loi de Refondation. Il atteint désormais 5 % et permet à 96 de nos collègues d'être promus contre seulement une quarantaine les années précédentes. Mais nous continuons à revendiquer la montée en charge de ce ratio afin d'arriver à 7 % équivalent au 2nd degré.

Monsieur le directeur académique, Mesdames, Messieurs, merci de votre écoute.

Les délégués du personnel du SE-UNSA